

Conférence de presse CIE – 2 septembre 2019
– présentation Anne-Françoise Praz

Notre Commission est le résultat de la mobilisation des personnes concernées par les internements administratifs et les autres mesures de coercition à des fins d'assistance. Nous avons rencontré ces personnes à plusieurs reprises. Nous avons été frappés de voir **à quel point ces mesures avaient eu un impact durable sur leur vie.**

Il nous est donc apparu encore plus important de comprendre comment ces injustices ont été possibles et pourquoi elles ont duré si longtemps ?

Nos chercheurs et chercheuses ont travaillé dans trois directions :

- Une analyse des débats autour des lois autorisant l'internement administratif pour saisir comment cette mesure a pu s'imposer comme une solution
- Une étude fouillée de la mise en pratique, dans les dossiers individuels, pour comprendre dans quelle machine les personnes étaient saisies, ce que cela impliquait au quotidien
- Enfin, l'intégration du point de vue de personnes internées ; nous avons mené une soixantaine d'entretiens, dans les archives nous avons retrouvé leurs lettres – qui avaient été censurées –, et nous avons consulté régulièrement les témoins actuels pour ajuster notre questionnement

Ces travaux sont synthétisés par Lorraine Odier et Urs Germann dans le **rapport final** présenté aujourd'hui. Quels sont les principaux **résultats** ?

Tout d'abord, **une estimation quantitative** : entre la fin du 19^e et les années 1980, **au moins 60'000 personnes** ont fait l'objet d'un internement administratif dans quelque 650 établissements. C'est un phénomène massif. Mais bien plus que les chiffres, nous avons mis à jour des **mécanismes** expliquant pourquoi cette mesure a été utilisée sur près d'un siècle et avec un tel impact sur les personnes.

Premier mécanisme – Des glissements vers l'arbitraire

Selon les cantons, des bases juridiques très diverses permettaient d'enfermer des personnes qui n'avaient pas commis de délit. Notre étude fouillée de la pratique a repéré, à chaque niveau du processus, des **glissements vers l'arbitraire**. Dans les textes de lois, les critères d'application des internements étaient définis de manière très floue, laissant aux autorités une grande marge d'appréciation. Dans les procédures, les droits fondamentaux n'étaient souvent pas respectés, le droit de recours était quasi impossible. Ainsi, les personnes visées étaient considérées comme des citoyens et citoyennes de seconde zone.

Dans plusieurs cantons, les acteurs en charge des internements disposaient d'un pouvoir de décision exorbitant, qu'il s'agisse du préfet, du juge des mineurs, d'un tuteur, d'un conseiller communal. Une fois internées, les personnes étaient soumises au directeur d'établissement

qui décidait de leur quotidien, distribuait les punitions et les privilèges, et rédigeait le préavis en faveur ou non d'une libération. Ces glissements vers l'arbitraire ont été dénoncés très tôt, mais les voix critiques n'ont pas abouti car l'internement s'avérait – par ailleurs – **très utile**.

2^e mécanisme - Une gestion au moindre coût des questions sociales

Une grande majorité des personnes internées étaient issues de milieux défavorisés ou de groupes stigmatisés (enfants nés hors mariage). La pauvreté représentait le risque principal d'internement, surtout dans la 1^e moitié du 20^e siècle. L'alcoolisme, lorsqu'il était lié à la pauvreté, constituait aussi un risque important. Les autorités accusaient les personnes visées de refuser de travailler, mais les dossiers étudiés révèlent leur précarité, l'absence de réseau familial ou social. En l'absence de politiques économiques adéquates et de mesures de soutien en temps de crise, l'internement a servi de **solution de facilité** pour réguler les dépenses d'assistance et « placer » au moindre coût les pauvres les plus récalcitrants.

Cette solution de facilité a été adaptée au cours du 20^e siècle, en réponse à de nouveaux besoins : répression de la prostitution, prévention de la délinquance juvénile. Le recours aux internements s'est ainsi prolongé, les autorités renonçant difficilement à un outil aussi commode.

La longue existence des internements s'explique aussi par le manque de **volonté politique** de développer des alternatives pour faire face aux questions sociales et aux vulnérabilités individuelles, comme la dépendance à l'alcool. C'est le cas dans certains cantons soumis durant des décennies au monopole d'une élite politique étouffant l'opposition et la circulation d'idées nouvelles qui pouvaient justement promouvoir ces alternatives.

3^e mécanisme - Un instrument de contrôle social

En sanctionnant certaines personnes, l'internement représentait aussi une menace à l'attention de toutes celles et ceux dont les modes de vie ne correspondaient pas aux normes défendues par les autorités et soutenues par une majorité de la société. Ces normes étaient très liées aux comportements attendus selon le sexe. Pour les hommes, la capacité de subvenir aux besoins d'une famille par un travail régulier ; pour les femmes, une sexualité limitée au cadre du mariage et la capacité de tenir un ménage. Cette fonction de contrôle social permet de comprendre pourquoi l'internement administratif a concerné une majorité d'hommes (80% des interné-e-s), les femmes étant davantage contrôlées par la famille, le mari, le voisinage ; le relâchement de ce contrôle des femmes – ou la volonté des nouvelles générations d'y échapper - pourrait expliquer l'augmentation des internements féminins dès la fin des années 1950.

4.- Au final, un renforcement de l'exclusion

La logique du moindre coût a entraîné des lacunes graves dans les conditions d'internement : un travail abrutissant, une nourriture et des soins médicaux insuffisants, un personnel sans formation, imposant une discipline rigoureuse et souvent des mauvais traitements. La santé physique et psychique des personnes internées en a été très affectée. Au lieu de les aider à se réinsérer socialement, l'internement administratif a renforcé leur exclusion : il a diminué leurs capacités de travail, renforcé leur stigmatisation sociale et n'a pas permis aux plus jeunes

d'acquérir une formation. Tout au long de leur vie, ces personnes en ont dû composer avec des séquelles de l'internement et surtout avec des projets de vie et des espoirs compromis.